



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

DNCA EURO SMART CITIES

RAPPORT ANNUEL au 31 décembre 2020

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Mazars



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
e) Loi sur la transition Énergétique pour la croissance verte	15
2. Engagements de gouvernance et compliance	16
3. Frais et Fiscalité	29
4. Certification du Commissaire aux comptes	30
5. Comptes de l'exercice	35



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

L'année 2020 aura été marquée par les vagues successives de la pandémie de COVID-19 et par ses conséquences économiques. Après une bonne performance en début d'année, le marché s'est drastiquement retourné à partir de mi-février avec l'apparition du coronavirus hors de Chine, notamment en Europe. Le confinement, qui a concerné près de 4 milliards de personnes, a impacté l'ensemble des secteurs d'activité. Le 9 novembre a marqué un tournant : les annonces prometteuses des vaccins anti-Covid ont entraîné l'envolée des sociétés qui avaient été malmenées depuis le début de l'année.

DNCA Euro Smart Cities est un fonds thématique responsable, labélisé ISR et éligible PEA.

Nous investissons sur des sociétés européennes innovantes qui participent au développement de la ville de demain, des sociétés qui profitent de tendances structurelles majeures comme la digitalisation et le développement durable. 7 personnes sur 10 vivront en ville d'ici 2050. Cette urbanisation massive crée des opportunités d'investissement.

La performance 2020 a été très bonne :

- 1/ la part RC (FR0010573782) a progressé de 16.183% (nette), soit une surperformance de 17.203% par rapport à son indicateur de référence, l'indice Msci Emu Dnr € (-1.02%),
- 2/ la part RD (FR0010582510) a progressé de 16.203% (nette), soit une surperformance de 17.223% par rapport à son indicateur de référence, l'indice Msci Emu Dnr € (-1.02%),
- 3/ la part IC (FR0010582478) a progressé de 17.019% (nette), soit une surperformance de 18.039% par rapport à son indicateur de référence, l'indice Msci Emu Dnr € (-1.02%),
- 4/ la part ID (FR0010582494) a progressé de 17.018% (nette), soit une surperformance de 18.038% par rapport à son indicateur de référence, l'indice Msci Emu Dnr € (-1.02%).

Le fonds a progressé de +18.05% (brute), soit une surperformance de 19.07% par rapport à son indicateur de référence, l'indice Msci Emu Dnr € (-1.02%).

Les sociétés en portefeuille se sont particulièrement bien comportées, à la fois très résilientes lors de la chute du marché au printemps et profitant des annonces des différents plans de relance comme le Green Deal.

Parmi les meilleurs contributeurs, nous retrouvons Adyen, entreprise néerlandaise spécialisée dans le paiement électronique qui profite du développement du commerce en ligne. Le titre a progressé de 161% sur l'année. Notre modèle de valorisation présentant un potentiel de hausse limité, nous avons donc pris des bénéfices sur la valeur. Avec une performance de 61%, Somfy, société française qui offre des solutions d'automatisation des ouvrants et de connectivité de l'habitat, bénéficie des investissements massifs en matière de rénovation. Nous sommes convaincus par le potentiel de croissance : nous maintenons la position en portefeuille.

Après un très beau parcours boursier, le titre Kingspan a fortement baissé en fin d'année, la société irlandaise qui propose des solutions d'isolation, fait l'objet d'une enquête dans le cadre de l'incendie de la tour Grenfell à Londres. Notre analyse de cette controverse nous a amenés à sortir la ligne du portefeuille. La société Vinci (-14% YTD) a contribué négativement sur 2020 : la crise sanitaire a eu un impact fort sur les activités aéroportuaires et autoroutières. Toutefois, l'environnement plus favorable et la réouverture graduelle des économies, nous a amené à renforcer la ligne en fin d'année.



1. Rapport de Gestion

A fin décembre, nous détenons 37 sociétés en portefeuille.

Nous sommes convaincus qu'en continuant de privilégier les sociétés qui offrent, selon nous, qualité et croissance, tout en étant disciplinés sur la valorisation, que le fonds pourra générer une performance attractive pour nos porteurs. Les sociétés que l'on détient en portefeuille bénéficient selon nous de tendances séculaires.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIEMENS AG-REG	3 843 367,19	1 379 361,61
KINGSPAN GROUP	2 391 408,08	2 820 845,57
STMICROELECTRONICS NV	2 870 722,48	2 106 373,59
INFR WIRE ITAL SPA	3 727 926,62	878 600,98
ASML HOLDING NV	3 671 461,07	741 915,34
ENEL SPA	3 546 119,96	854 094,52
VINCI (EX SGE)	3 071 898,25	954 229,54
STROEER SE	2 847 567,27	914 375,75
MICHELIN - CATEGORIE B	3 418 854,17	339 866,36
AEDIFICA SA	3 222 499,12	528 710,63

■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	2 741,32
. Autres revenus	1 961,02
Total des revenus	4 702,32
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	17 841,94
Total des frais	17 841,94

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis Asset Management Finance qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	2 741,32	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par NAM Finance, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis Asset Management Finance pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.



1. Rapport de Gestion

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis Asset Management Finance ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS « QUALITÉ CROISSANCE RESPONSABLE »

La recherche est la pierre angulaire de notre approche d'investissement. Nos gérants actions assurant le double rôle gérant-analyste. Cette organisation nous permet de prendre en considération tant les critères financiers que les critères extra-financiers. Nous pensons que notre approche à 360° nous permet d'identifier les entreprises responsables, de qualité et offrant une croissance visible et soutenable pour délivrer l'objectif de performance pour nos clients.

Notre démarche d'investisseur responsable est au cœur de notre philosophie de gestion. Elle se fonde sur une recherche interne & propriétaire intégrant l'analyse financière et l'analyse ESG au service d'une gestion de long terme, active, fondamentale et de conviction.

Intégration ESG :

Philosophie d'investissement et intégration ESG :

Au sein de l'équipe Actions « Qualité Croissance Responsable » de DNCA Finance, l'intégration ESG est au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. La politique d'intégration ESG structure notre analyse ESG et nourrit notre dialogue continu avec les entreprises présentes en portefeuille.

Intégration ESG dans la démarche d'analyse fondamentale :

L'ensemble de l'équipe Actions « Qualité Croissance Responsable » intègre l'analyse ESG dans leur évaluation de la qualité globale des entreprises.

Chaque société couverte est évaluée à partir de plus de 38 indicateurs quantitatifs et 17 critères qualitatifs organisés autour des 3 piliers E, S et G. Chacune des notes attribuées s'échelonne entre 0 et 20. Les parties quantitative et qualitative comptent chacune pour la moitié. La moyenne des 3 piliers constitue la note finale ESG. Les sociétés ne rentrent en portefeuille que si elles obtiennent la moyenne (10/20).

Notre modèle d'analyse ESG propriétaire est principalement alimenté par les données publiées par les sociétés et le dialogue avec les équipes de managements. Le manque de données entraîne une action d'engagement avec la société concernée afin d'obtenir les données manquantes et d'encourager la transparence.

Taux de couverture des portefeuilles : pour les fonds labellisés ISR, le taux de couverture ESG doit être au minimum de 90% du portefeuille. Pour les autres fonds dont le taux de couverture est inférieur à 90%, tels que certains fonds de petites capitalisations, l'objectif est d'augmenter le taux de couverture progressivement.

Intégration ESG et valorisation :

Pour chaque société, les évaluations de qualité et ESG ont un impact sur le taux d'actualisation du modèle de valorisation. Cela correspond à une prime de risque spécifique en fonction du niveau de qualité et d'ESG de la société analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.



1. Rapport de Gestion

Construction de portefeuille :

La construction de portefeuille a pour vocation, à l'intérieur de l'univers Qualité Croissance Responsable, de sélectionner les meilleurs titres en termes de qualité, d'ESG, de croissance et de potentiel d'appréciation. Un outil de construction de portefeuille propriétaire a été créé à cet effet.

Les comités d'investissement s'assurent que leur portefeuille soit toujours mieux-disant que l'indice de référence sur chaque critère de construction : qualité, ESG, croissance des résultats à 5 ans et potentiel de revalorisation. Il est à noter que nos scores ESG et Qualité impactent le modèle de valorisation et influencent donc naturellement notre construction de portefeuille.

Les fonds ISR sont dotés d'un objectif ESG de portefeuille et doivent à tout moment avoir une note ESG supérieure à la note ESG du benchmark ISR, qui représente les 4 premiers quintiles (en termes de note ESG) de l'indice.

Vote & Engagement

Vote : En tant qu'investisseur actif et de conviction, nous attachons la plus grande importance à l'exercice effectif de nos droits de vote afin d'assurer que l'entreprise est gérée dans le meilleur intérêt de nos clients investisseurs. À ce titre, nous dialoguons très régulièrement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, afin de discuter des résolutions et d'expliquer le cas échéant nos décisions de vote au management. Enfin, nous attachons une importance spéciale au dialogue actionnarial portant sur les résolutions environnementales et sociales, qui sont l'occasion de rappeler au management notre engagement et nos attentes sur ces sujets.

Par principe, DNCA Finance met tout en œuvre pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales relatives aux titres détenus en portefeuille par tout OPC. Par exception, DNCA Finance peut ne pas voter pour un nombre limité de ces Assemblées Générales si les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

Engagement : Fondée sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons contribue à protéger la valeur des investissements de nos clients, nous avons mis en place une démarche formalisée d'engagement visant à influencer une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les entreprises. De manière plus générale, nous avons la conviction qu'il relève de notre responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence au niveau des entreprises, et plus généralement sur les marchés.

Nous distinguons 2 types d'engagement : (1) l'engagement réactif, suite à une controverse ou un incident particulier ; (2) l'engagement proactif, afin d'encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG. Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé détaillé dans la section suivante.

Enfin, nous pensons que certains sujets globaux et systémiques, ou encore l'engagement avec des entreprises globales dans lesquelles notre pouvoir d'influence est limité, nécessitent une action coordonnée et/ou collaborative afin d'aboutir aux meilleurs résultats. Nous avons ainsi rejoint plusieurs initiatives collaboratives de place, menées notamment par les PRI, afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses.

La politique d'intégration ESG pour les Actions « Qualité Croissance Responsable » est disponible au lien suivant :

<https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires#esg>



1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients; nouveaux affiliés; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés. Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par les membres du Comité de direction de NIMI, la Direction générale de NATIXIS IM puis celle de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2019* : 23 312 064 €,

Rémunérations variables attribuées au titre de 2019 : 10 560 038 €,

Effectifs concernés : 327 collaborateurs.

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2019.*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2019 : 8 479 492 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 395 012 €,

- Membres du personnel : 4 084 480 €.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Elle a été définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance. Elle est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de chaque entité du Groupe DNCA, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.



2. Engagements de gouvernance et compliance

3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

Il est à noter que la rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM car elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- une composante en numéraire
- une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- L'enveloppe totale de rémunération variable est déterminée en pourcentage de l'EBITDA (earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization) permettant ainsi de calibrer les montants distribués en fonction des résultats générés par le Groupe DNCA.
- Le montant de cette enveloppe est présenté à Natixis Investment Managers (« NIM ») lors d'une réunion formelle. L'enveloppe est ensuite validée par le Comité des rémunérations de Natixis.
- Les enveloppes des différents services sont déterminées selon un processus Bottom/Up avec un enjeu à chaque étape de déterminer la contribution à la performance collective.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle

Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

Au-delà d'un certain seuil de rémunération variable revu annuellement la rémunération variable attribuée au personnel identifié sera versée de la manière suivante :

- 50% au minimum de cette rémunération variable sera différée dans le temps (elle est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps).
Cette proportion croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées ;

Elle est étalée par tiers sur les trois exercices suivant celui de l'attribution de la rémunération variable. Cette composante différée sera indexée sur la performance d'un panier de fonds (le « Panier de Fonds »).

Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les deux situations suivantes conduiraient au non-paiement de la partie différée :

- Si la situation financière de DNCA Finance se dégradait avec le constat d'un EBITDA négatif lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le versement pourrait alors être annulé ou réduit. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des collaborateurs faisant partie du Personnel Identifié et concerné, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé.
- Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance et NIM puis par le Comité des Rémunérations de Natixis.
- En cas de faute lourde ou de faute grave d'une des personnes concernées qui serait constatée lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le Groupe DNCA pourrait réduire voire annuler la partie différée qui n'aura pas encore été versée à cette personne.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables discrétionnaires déjà attribuées et différées.

La partie non différée de la rémunération variable sera payée en numéraire en début d'année N+1 (généralement fin janvier).

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Rémunérations versées au titre du dernier exercice :

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses filiales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 38,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 11,9 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 26,7 millions d'euros :

✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 11,2 millions d'euros ;

✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 15,5 millions d'euros.



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ PEA et PME-PEA

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 76,94%.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

15/03/2021

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP DNCA EURO SMART CITIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA EURO SMART CITIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en

cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 15 mars 2021

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Pierre MASIERI



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,26	259 594,58
INSTRUMENTS FINANCIERS	90 266 716,39	13 178 541,04
Actions et valeurs assimilées	90 266 716,39	11 909 616,50
Négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	90 266 716,39	11 909 616,50
Non négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	148 721,19
Négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	148 721,19
Non négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	459 137,65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	459 137,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	661 065,70
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	661 065,70
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	37 475,05	3 755,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 475,05	3 755,98
COMPTES FINANCIERS	3 107 372,45	448 617,53
Liquidités	3 107 372,45	448 617,53
TOTAL DE L'ACTIF	93 411 564,15	13 890 509,13



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	91 463 685,73	14 461 863,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,40	0,68
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 766 164,70	-1 339 233,11
Résultat de l'exercice (a,b)	85 998,83	259 510,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	93 315 849,66	13 382 141,97
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	236 216,44
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	236 216,44
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	236 216,44
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	92 388,81	272 150,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	92 388,81	272 150,72
COMPTES FINANCIERS	3 325,68	0,00
Concours bancaires courants	3 325,68	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	93 411 564,15	13 890 509,13

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 961,02	785,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	403 720,55	323 332,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 741,32	5 020,39
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	408 422,89	329 138,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	17 841,94	4 208,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	17 841,94	4 208,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	390 580,95	324 929,51
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	496 883,39	112 645,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-106 302,44	212 284,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	192 301,27	47 226,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	85 998,83	259 510,61



5. Comptes de l'exercice

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

A- Règles d'évaluation des actifs :

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes de la manière suivante : la société de gestion a confié les prestations de valorisation et de reporting comptable relatives du FCP à CACEIS Fund Administration.

Le FCP est valorisé en cours de clôture.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP se conforme aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les instruments financiers

• Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

• *Les obligations*

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

• *Les OPCVM/FIA ou fonds d'investissement :*

Les parts d'OPCVM/FIA ou fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de la SICAV sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité du gestionnaire financier par délégation.

• *Titres de créances négociables :*

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

-Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne des cours contribués récupérés auprès de teneurs de marchés. Les BTAN et les BTF d'une durée inférieure à trois (3) mois sont évalués de façon linéaire.

-Les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, ils sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigée d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre.

-Les titres de créances à taux variable non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du spread de crédit.

Les instruments financiers à terme réglementés et de gré à gré

• *Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés*

Les engagements sur les marchés à terme et conditionnels organisés (options : futurs, etc.) sont valorisés sur la base des cours de clôture.

• *Les « asset swaps »*

Les « asset swaps » sont valorisés par seuil au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.



5. Comptes de l'exercice

• *Les autres types de swaps*

Les swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement.

Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les CDS, les SES ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats des cessions / acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la direction de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Les instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le dernier cours disponible des devises transmis par WMR au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculée par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 10 octobre 2016)

En date du 10 octobre 2016, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».



5. Comptes de l'exercice

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière,

administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013440005 - DNCA EURO SMART CITIES ND : Taux de frais maximum de 1.10 % TTC

FR0010582486 - DNCA EURO SMART CITIES MD : Taux de frais maximum de 0.25 % TTC

FR0010582494 - DNCA EURO SMART CITIES ID : Taux de frais maximum de 1 % TTC

FR0010582510 - DNCA EURO SMART CITIES RD : Taux de frais maximum de 1.70 % TTC

FR0013439999 - DNCA EURO SMART CITIES NC : Taux de frais maximum de 1.10 % TTC

FR0010582502 - DNCA EURO SMART CITIES MC : Taux de frais maximum de 0.25 % TTC

FR0010582478 - DNCA EURO SMART CITIES IC : Taux de frais maximum de 1 % TTC

FR0010573782 - DNCA EURO SMART CITIES RC : Taux de frais maximum de 1.70 % TTC



5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts DNCA EURO SMART CITIES IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA EURO SMART CITIES ID	Distribution	Distribution
Parts DNCA EURO SMART CITIES NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA EURO SMART CITIES RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA EURO SMART CITIES RD	Distribution	Distribution



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 382 141,97	9 877 181,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	80 837 291,67	4 581 723,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 456 858,79	-2 921 346,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 380 338,90	670 253,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 478 801,22	-1 712 035,11
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-199 365,11	-47 501,52
Différences de change	-31 334,26	132 803,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 008 242,40	2 607 226,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 729 344,31</i>	<i>721 101,91</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-721 101,91</i>	<i>1 886 124,11</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-19 503,46	-18 447,40
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-106 302,44	212 284,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	93 315 849,66	13 382 141,97



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 107 372,45	3,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325,68	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 107 372,45	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 325,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 CHF		Devise 2 NOK		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	10 229 371,11	10,96	3 750 182,78	4,02	2 379 859,78	2,55	2 212 217,42	2,37
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 112,92	0,00	337,79	0,00	97,91	0,00	777,06	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	9 324,72
	Coupons et dividendes en espèces	28 150,33
TOTAL DES CRÉANCES		37 475,05
DETTES		
	Rachats à payer	4 751,55
	Frais de gestion fixe	87 635,52
	Frais de gestion variable	1,74
TOTAL DES DETTES		92 388,81
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-54 913,76

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DNCA EURO SMART CITIES IC		
Parts souscrites durant l'exercice	384,0003	48 860 067,66
Parts rachetées durant l'exercice	-24,1829	-3 340 093,13
Solde net des souscriptions/rachats	359,8174	45 519 974,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	440,0542	
Part DNCA EURO SMART CITIES ID		
Parts souscrites durant l'exercice	11,0000	1 138 093,12
Parts rachetées durant l'exercice	-16,0000	-1 531 388,29
Solde net des souscriptions/rachats	-5,0000	-393 295,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6,0000	
Part DNCA EURO SMART CITIES NC		
Parts souscrites durant l'exercice	143 491,6321	15 098 420,76
Parts rachetées durant l'exercice	-1 402,8345	-149 182,46
Solde net des souscriptions/rachats	142 088,7976	14 949 238,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	142 088,7976	
Part DNCA EURO SMART CITIES RC		
Parts souscrites durant l'exercice	136 132,4236	15 738 922,18
Parts rachetées durant l'exercice	-46 413,7019	-5 434 800,55
Solde net des souscriptions/rachats	89 718,7217	10 304 121,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	112 615,5336	
Part DNCA EURO SMART CITIES RD		
Parts souscrites durant l'exercice	14,7299	1 787,95
Parts rachetées durant l'exercice	-10,5304	-1 394,36
Solde net des souscriptions/rachats	4,1995	393,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	177,6786	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DNCA EURO SMART CITIES IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DNCA EURO SMART CITIES ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DNCA EURO SMART CITIES NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DNCA EURO SMART CITIES RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DNCA EURO SMART CITIES RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Parts DNCA EURO SMART CITIES IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	341 626,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DNCA EURO SMART CITIES ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 001,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DNCA EURO SMART CITIES NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	35 450,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DNCA EURO SMART CITIES RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	111 437,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,69
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DNCA EURO SMART CITIES RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	367,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,68
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,40	0,68
Résultat	85 998,83	259 510,61
Total	85 999,23	259 511,29

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	172 661,32	203 521,15
Total	172 661,32	203 521,15

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES ID		
Affectation		
Distribution	1 935,72	23 499,30
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,03
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 935,72	23 499,33
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6,0000	11,0000
Distribution unitaire	322,62	2 136,30
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	321,76	1 569,07



5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-40 257,98	0,00
Total	-40 257,98	0,00

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-48 258,73	32 221,53
Total	-48 258,73	32 221,53

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES RD		
Affectation		
Distribution	0,00	268,89
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,39
Capitalisation	-81,10	0,00
Total	-81,10	269,28
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	177,6786	173,4791
Distribution unitaire	0,00	1,55
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	29,24



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 766 164,70	-1 339 233,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 766 164,70	-1 339 233,11

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 191 892,85	-974 598,50
Total	1 191 892,85	-974 598,50

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES ID		
Affectation		
Distribution	13 037,28	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,04	0,00
Capitalisation	0,00	-111 090,28
Total	13 037,32	-111 090,28
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6,00	11,00
Distribution unitaire	2 172,88	0,00

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	286 352,14	0,00
Total	286 352,14	0,00



5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	274 422,33	-251 470,91
Total	274 422,33	-251 470,91

	31/12/2020	31/12/2019
Parts DNCA EURO SMART CITIES RD		
Affectation		
Distribution	458,41	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1,65	0,00
Capitalisation	0,00	-2 073,42
Total	460,06	-2 073,42
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	177,679	173,479
Distribution unitaire	2,58	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	35 886 688,69	15 146 338,48	9 877 181,06	13 382 141,97	93 315 849,66
Parts DNCA EURO SMART CITIES IC EUR					
Actif net	29 577 756,04	12 372 078,09	7 140 112,77	9 741 303,43	62 518 079,67
Nombre de titres	257,9753	99,2734	70,0042	80,2368	440,0542
Valeur liquidative unitaire	114 653,44	124 626,31	101 995,49	121 406,92	142 069,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9 242,75	10 328,42	-3 954,24	-12 146,52	2 708,51
Capitalisation unitaire sur résultat	1 723,51	1 807,94	3 035,14	2 536,50	392,36
Parts DNCA EURO SMART CITIES ID EUR					
Actif net	5 034 111,14	1 187 582,06	609 524,22	1 108 822,24	690 860,25
Nombre de titres	50,0000	11,0000	7,0000	11,0000	6,0000
Valeur liquidative unitaire	100 682,22	107 962,00	87 074,88	100 802,02	115 143,37
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8 153,54	8 981,89	-3 360,63	-10 099,11	0,00
Distribution unitaire sur résultat (*)	1 523,83	1 610,65	2 607,81	2 136,30	322,62
Crédit d'impôt unitaire	301,334	325,35	0,00	174,341	0,00 (*)



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Parts DNCA EURO SMART CITIES NC EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	15 731 189,09
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	142 088,7976
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	110,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,29
Parts DNCA EURO SMART CITIES RC EUR					
Actif net	1 254 685,56	1 564 474,93	2 117 818,03	2 511 349,82	14 351 486,35
Nombre de titres	11 783,6940	13 642,2068	22 781,0989	22 896,8119	112 615,5336
Valeur liquidative unitaire	106,47	114,67	92,96	109,68	127,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,65	9,54	-3,61	-10,98	2,43
Capitalisation unitaire sur résultat	0,66	0,64	1,74	1,40	-0,43
Parts DNCA EURO SMART CITIES RD EUR					
Actif net	20 135,95	22 203,40	9 726,04	20 666,48	24 234,30
Nombre de titres	169,1743	174,1934	94,6350	173,4791	177,6786
Valeur liquidative unitaire	119,02	127,46	102,77	119,12	136,39
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,67	10,63	-3,98	-11,95	0,00
Distribution unitaire sur résultat (*)	0,74	0,73	1,96	1,55	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,184	0,365	0,00	0,163	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,46

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	0,26	0,26	0,00
TOTAL Dépôts			0,26	0,00
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	48 193	1 951 816,50	2,09
KNORR-BREMSE AG	EUR	35 329	3 945 542,72	4,22
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	14 908	1 894 210,48	2,03
SIEMENS AG-REG	EUR	26 415	3 104 290,80	3,33
STROEER SE	EUR	34 058	2 758 698,00	2,96
VONOVIA SE	EUR	54 386	3 250 107,36	3,48
TOTAL ALLEMAGNE			16 904 665,86	18,11
BELGIQUE				
AEDIFICA NV RTS	EUR	28 052	0,00	0,00
AEDIFICA SA	EUR	36 631	3 600 827,30	3,86
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	36 344	1 027 081,44	1,10
TOTAL BELGIQUE			4 627 908,74	4,96
DANEMARK				
ORSTED	DKK	5 859	978 802,37	1,05
TOTAL DANEMARK			978 802,37	1,05
ESPAGNE				
IBERDROLA S.A.	EUR	253 711	2 968 418,70	3,18
TOTAL ESPAGNE			2 968 418,70	3,18
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	77 624	1 404 994,40	1,51
KONE OY B NEW	EUR	20 376	1 354 188,96	1,45
TOTAL FINLANDE			2 759 183,36	2,96
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	26 059	3 498 420,75	3,75
ALSTOM	EUR	66 182	3 084 743,02	3,31
BUREAU VERITAS	EUR	144 960	3 154 329,60	3,38
DASSAULT SYSTEMES	EUR	18 161	3 017 450,15	3,23
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	32 862	3 448 866,90	3,69
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	28 065	3 320 089,50	3,55
SOMFY	EUR	23 413	3 245 041,80	3,48
THALES	EUR	20 448	1 531 555,20	1,64
VINCI (EX SGE)	EUR	28 998	2 359 277,28	2,53
VOLTALIA	EUR	42 866	1 108 086,10	1,19
TOTAL FRANCE			27 767 860,30	29,75
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	418 115	3 460 319,74	3,71
HERA SPA	EUR	490 071	1 460 411,58	1,57
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	385 834	3 831 331,62	4,10



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ITALIE			8 752 062,94	9,38
NORVEGE				
ADEVINTA ASA	NOK	167 886	2 307 711,34	2,47
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	35 758	1 442 471,44	1,55
TOTAL NORVEGE			3 750 182,78	4,02
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	402	765 810,00	0,82
ASML HOLDING NV	EUR	9 627	3 827 213,85	4,10
STMICROELECTRONICS NV	EUR	59 501	1 817 755,55	1,95
TOTAL PAYS-BAS			6 410 779,40	6,87
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	7 062	1 504 206,00	1,61
SEGRO REIT	GBP	116 508	1 233 415,05	1,33
TOTAL ROYAUME-UNI			2 737 621,05	2,94
SUEDE				
SWECO AB-B SHS	SEK	158 371	2 379 859,78	2,55
TOTAL SUEDE			2 379 859,78	2,55
SUISSE				
BELIMO HOLDING AG	CHF	370	2 627 340,39	2,81
SCHINDLER HOLDING AG	CHF	12 216	2 694 963,34	2,89
SIKA AG-REG	CHF	17 162	3 836 874,49	4,12
STADLER RAIL AG	CHF	28 636	1 070 192,89	1,14
TOTAL SUISSE			10 229 371,11	10,96
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			90 266 716,39	96,73
TOTAL Actions et valeurs assimilées			90 266 716,39	96,73
Créances			37 475,05	0,04
Dettes			-92 388,81	-0,10
Comptes financiers			3 104 046,77	3,33
Actif net			93 315 849,66	100,00



5. Comptes de l'exercice

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part DNCA EURO SMART CITIES ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 935,72	EUR	322,62	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	13 037,28	EUR	2 172,88	EUR
TOTAL	14 973,00	EUR	2 495,50	EUR

Décomposition du coupon : Part DNCA EURO SMART CITIES RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		-0,02	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	458,41	EUR	2,58	EUR
TOTAL	458,41	EUR	2,56	EUR



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38